

DÉLIBÉRATION N° 22/22

Séance du 30 novembre 2022

Approbation du procès-verbal de la consultation électronique du 25 au 28 octobre 2022

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration, et notamment son article 10.1,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve le procès-verbal de la consultation électronique organisée du 25 au 28 octobre 2022.

Fait à Paris,
Le 30 novembre 2022

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart